



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2020-264

PUBLIÉ LE 18 AOÛT 2020

# Sommaire

## **Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris**

75-2020-08-18-001 - ARRETE portant subdélégation de signature par Monsieur Laurent RIDEL directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris (15 pages)

Page 3

## **Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris**

75-2020-08-17-023 - Arrêté du 17/08/2020 portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, en matière administrative (Rectificatif de la publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris) (5 pages)

Page 19

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

75-2020-08-18-001

**ARRETE**

portant subdélégation de signature par Monsieur Laurent

**RIDEL**

directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris



DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DÉPARTEMENT DU BUDGET ET DES FINANCES

**ARRETE**  
**portant subdélégation de signature par Monsieur Laurent RIDEL**  
**directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris**

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;

Vu la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 modifiée et notamment son article 39 relatif à la création d'un compte de commerce pour l'administration pénitentiaire ;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-630 du 21 juillet 1982 modifié pris en application de l'article 3 du décret n° 82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n° 82-390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets sur les services de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 modifié relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-795 du 14 juin 2016 portant abrogation de six décrets relatifs au contrôle des dépenses engagées, à la gestion des crédits et à la comptabilité des dépenses et des recettes ;

Vu le décret n° 2017-37 du 16 janvier 2017 modifiant le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté de la Garde des Sceaux, ministre de la justice, du 31 décembre 2012, modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice et des Libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la justice, du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2016 relatif à la mise en œuvre de l'avis conforme sur les projets de marchés publics par le responsable ministériel des achats des ministères économiques et financiers ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 23 septembre 2016 portant nomination de Monsieur Laurent RIDEL, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2016 relatif à la mise en œuvre de l'avis conforme sur les projets de marchés publics par le responsable ministériel des achats du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté IDF-2020-08-17-021 du 17 août 2020 de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Laurent RIDEL, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;

Décide :

**Article premier** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 (affectation des crédits aux centres financiers, mouvements de crédits entre centres financiers, mouvements de fongibilité asymétrique)

- M Renaud SEVEYRAS, Directeur interrégional adjoint, directeur fonctionnel
- Mme Julie LATOU, Secrétaire générale, Directrice des Services Pénitentiaires
- Mme Marie-France TIGEON, cheffe du département du budget et des finances, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice

**Article 2 :** Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs aux dépenses de personnel (titre 2) du programme 107 :

- M Renaud SEVEYRAS, Directeur Interrégional adjoint, Directeur fonctionnel
- Mme Julie LATOU, Secrétaire Générale, Directrice des Services Pénitentiaires
- Mme Ingrid CHEMITH, Chef du département des ressources humaines , Directrice des Services Pénitentiaires
- Mme Marie BOXBERGER, adjointe au chef du département des ressources humaines, attachée d'administration de l'Etat
- Mme Isabelle MAJEWSKI, chef de l'unité de gestion du personnel et effectifs
- Mme Ghizlane RAZZAKH, adjointe au chef d'unité des traitements et des indemnités ;
- Mme Hélène KAVALIAUSKAS, chargée de mission gestion des effectifs
- Mme Asmine ASSOUMANY Secrétaire Administrative, Unité des traitements et des indemnités
- Mme Nassyra HOMASSEL Secrétaire Administrative, Unité des traitements et des indemnités
- Mme Kadidiatou CAMARA Secrétaire Administrative, Unité des traitements et des indemnités

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer les actes administratifs relevant de la gestion des ressources humaines de la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement et afin d'assurer l'intérim des chefs d'établissement du ressort de la DISP de PARIS, subdélégation de signature est donnée à :

- **Mme Sylvie PAUL**, Directrice classe normale

à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (**signature du bon de commande**) relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 et du programme 912.

**Article 4 :** Est donné subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des dépenses et des recettes du programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2 et responsable du budget opérationnel de programme pour les marchés de travaux, de fournitures et de services , quels que soient leurs montants et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics aux agents suivants :

- Monsieur Renaud SEVEYRAS, directeur interrégional adjoint
- Mme Julie LATOU, Directrice des Services Pénitentiaires de Paris

Est donnée subdélégation de signature, dans la limite de leurs attributions, aux agents désignés ci-dessous à l'effet de signer les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, d'un

montant inférieur ou égal à 160 000 euros, et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics :

### **Département du Budget et des Finances (DBF)**

- Madame Marie-France TIGEON, Cheffe du département budget et finances
- Monsieur Hervé GAY, Adjoint au Cheffe du département budget et finances
- Monsieur Pierre GOBILLOT, chef de l'unité des achats et des marchés publics

### **Département des Affaires Immobilières (DAI)**

- Monsieur Patrick COMTAT, chef du département des affaires immobilières

Subdélégation est également donnée aux agents sus nommé pour le programme 724 « Opérations immobilières déconcentrées ».

Subdélégation est également donnée aux agents ci-dessous à l'effet de saisir dans l'application comptable Chorus, toutes les opérations nécessaires à la gestion des tranches fonctionnelles du BOP central 107 Immobilier « Administration Pénitentiaire »

- Monsieur Patrick COMTAT, chef du département des affaires immobilières
- Madame Hassiba HALFAOUI, adjointe au chef de département des affaires immobilières
- Madame Sabrina BELHAOUARI, adjointe à la cheffe de l'unité du suivi financier des opérations

**Article 5 :** Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (signature du bon de commande), de vérification du service fait relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 :

### **Service National des Transfèremnts**

- Mme Rohra GHOLEM, responsable du service national des transfèremnts
- Mme Myriam PRIN, adjointe au responsable du service national des transfèremnts
- Mme Virginia VAN, secrétaire administrative

### **Département du Budget et des Finances**

- Mme Marie-France TIGEON cheffe du département du budget et des finances
- M.Hervé GAY, adjoint au cheffe du département du budget et des finances
- M Pierre GOBILLOT, chef de l'unité des achats et des marchés publics
- M Mourad IAICHOUCHE, chef de l'unité de suivi des gestions déléguées

### **Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis**

- Mme Nadine PICQUET, cheffe d'établissement
- Mme Isabelle BRIZARD, adjointe à la cheffe d'établissement

- Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, cheffe du département administration et finances

### **Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy**

- Mme Odile CARDON, cheffe d'établissement
- Mme Alexandre HERVY, adjointe à la cheffe d'établissement
- Mme Marion BAK, responsable du budget et des finances

### **Centre de Détention de Melun**

- M. Patrick HOARAU, chef d'établissement ;
- Mme Sabine DEVIENNE, adjointe au chef d'établissement
- Mme Sarah BROSSARD Sarah, économiste

### **Centre Pénitentiaire de Fresnes – UHSI - UHSA**

- M. Jimmy DELLISTE, chef d'établissement
- Mme Claire NOURRY, adjointe au chef d'établissement
- Mme Annick PICOLLET, responsable des services administratifs et financiers
- M. Claude BOUTIN, directeur des services techniques

### **Etablissement Public de Santé National de Fresnes**

- M. Olivier REILLON, chef d'établissement
- M. Arnaud BONVOISIN, chef de détention
- Mme Aïda SEVEYRAS, Responsable économiste

### **Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin**

- M. Pascal SPENLE, Chef d'établissement
- Mme Morgane BOYTHIAS, Adjointe au chef d'établissement
- M. Didier MECREANT, responsable du budget et des finances

### **Etablissement Pour Mineur de Porcheville**

- Mme Nathalie JAFFRÉ, cheffe d'établissement
- M. Geoffrey COULIER, directeur adjoint
- M. Achouak HANNANI, responsable du budget et des finances

### **Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)**

- Mme Anne ROUVILLE-DROUCHE, chef d'établissement
- Mme Marilyne BAYE, responsable du budget et des finances

### **Centre pénitentiaire de Paris-La-Santé**

- M. Bruno CLEMENT-PETREMAN, chef d'établissement
- M. François TROUFLAUT, adjoint au chef d'établissement



### **Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)**

- Mme Nourredine BRAHIMI, Chef d'établissement
- Mme. Amy MIRAT, adjointe au chef d'établissement
- Mme Véronique BOITEUX, responsable du budget et des finances

### **Maison d'Arrêt de Versailles**

- M. Kamal ABDELLI, chef d'établissement
- Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement

### **Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)**

- M Mickael MERCIER, chef d'établissement ( à compter du 1<sup>er</sup> septembre)
- M Orlando DE OLIVEIRA, adjoint à la cheffe d'établissement
- Mme Chantal REBILLARD, responsable du budget et des finances

### **Maison Centrale de Poissy**

- Mme Valérie HAZET, cheffe d'établissement
- Mme Roxane CENAT, adjointe au chef d'établissement
- Mme Fanny VILLENEUVE, responsable des services administratifs et financiers

### **Centre Pénitentiaire Sud Francilien**

- Mme Nathalie CATALDO-FAUSTIN, cheffe d'établissement
- Mme Marie DEYTS, adjointe au chef d'établissement
- M Medhi BALTHAZARD, responsable du budget et des finances

### **Centre de Semi Liberté de Corbeil Essonne**

- M Vincent VIRAYE, chef d'établissement
- M Rémi LAVERGNE, adjoint au chef d'établissement

### **Centre de Semi Liberté de Gagny**

- M Elphège ZAMBA, chef d'établissement
- M Albert MENDY, adjoint au chef d'établissement

### **Centre de Semi Liberté de Melun**

- M. Jean-Pierre OMODEI, chef d'établissement
- M. Fabrice DEL-REY, adjoint au chef d'établissement
- M. Clotaire SOUNOUVOU, Chef de détention

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Paris**

- Mme Claire MERIGONDE, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Anne LURO, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Sylvie HORVILLE, responsable administratif et financier

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Seine et Marne**

- M Yannick LEMEUR, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Cécile DURAND, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Sabrina M'HOUADI, responsable administratif et financier

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Yvelines**

- Mme Jeannie NOAH-ALILI, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Carole SAMBUCINI, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- M Ahmed BELMOSTEFA, responsable du budget et des finances

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de l'Essonne**

- M. Franck SASSIER, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- M. Fabien RECHOU, adjoint au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Christine FRANCOIS-MATHURIN, responsable du budget et des finances

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine**

- M Laurent LUDOWICZ, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Delphine DENEUBOURG, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- M. Jean-Pierre DUROU, responsable du budget et des finances

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de la Seine Saint Denis**

- Mme Marie-Rolande MARTINS, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Fanny LAINE, responsable du budget et des finances

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val de Marne**

- Mme Marie-Pierre BONAFINI, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Sophie BUROSSE, adjointe à la directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Nathalie PALMERI, responsable du budget et des finances

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val d'Oise**

- M. Dominique TANGUY, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Stéphanie BALDASSI, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Stéphanie SOOKAHET, responsable du budget et des finances

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

**Article 6** : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses du programme 107, par des demandes d'achat ou subvention (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

## **Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris**

### **Service National des Transfèremnts**

- Mme Rohra GHOLEM, responsable du service national des transfèremnts
- Mme Myriam PRIN, adjointe au responsable du service national des transfèremnts
- Mme Virginia VAN, adjointe administrative

### **Département du Budget et des Finances**

- Mme Leslie MESENBURG, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux
- Mme Joëlle GALOIS, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux
- Mme Lisette DA-SILVA, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux
- Mme Horia ZAVADIL, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux
- Mme Sabrina BRUZZI, agent de l'unité des achats et des marchés publics

### **Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis**

- Mme Audrey ROBBE DA SILVA, Responsable du budget et des finances
- Mme Sylvie LANCIA, agent de l'unité de gestion des moyens généraux ;
- Mme Anne LE-FOURNIS, agent de l'unité de gestion des moyens généraux ;
- Mme Fauwzia AKBAR, agent de l'unité de gestion des moyens généraux
- Mme Paula SOARES, agent de l'unité de gestion des moyens généraux ;
- Mme Marie-Gisèle BELZINE, agent du département administration finances
- Mme Tatiana ZOZAYA, agent de l'unité de gestion des moyens généraux

### **Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy**

- M. Christophe GAUTHIER, responsable du budget et des finances
- Mme Marie-Thérèse JOLY, économat
- M. Cyril GIRAULT, économat
- Mme Muriel DUME, économat

### **Centre de Détention de Melun**

- Mme Sarah BROSSARD, économat
- M. Maxime BOKO, économat
- M Eric MASDIEU, économat

### **Centre Pénitentiaire de Fresnes – UHSI - UHSA**

- Mme Annick PICOLLET, responsable du budget et des finances
- Mme Karine MAZOUZI, économat
- Mme Danièle BUISSON, économat
- Mme Fanny MOTOKO MOSEBE, économat
- Mme Micaela HARA, économat

### **Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin**

- Mme Séréna CANVOT, responsable du budget et des finances
- Mme Marion SLEGR, économat
- Mme Nathalie PERNIN Nathalie, économat

### **Etablissement Pour Mineur de Porcheville**

- Mme Achouack HANHANI, économat
- Mme Marie-Line CAILLAUD, économat
- Mme Bouchra ASAADI, économat

### **Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)**

- Mme Sindy LARISSE, économat
- Mme Aurélie BOHANNE, économat
- Mme Maygan ARETHAS, économat
- Mme Charlotte SEVENON, économat

### **Centre pénitentiaire Paris-La-Santé**

- Mme Jade MESBAH, responsable du budget et des finances
- Mme Olivia CUVELIER, économat
- M François-Xavier PECIC, économat
- Mme Lucie MOUTTAPA, économat
- Mme. Imen BOUCHELAGHEM, économat

### **Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)**

- M Christelle GOUMON, économat
- Mme Hélène THOURET, économat

### **Maison d'Arrêt de Versailles**

- Mme Marina MAQUIABA, responsable service économat
- Mme Aurélie LALAUS, économat

### **Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)**

- Mme Joanna TATINCLAUX, économat
- Mme Jacqueline PRINCE, économat

- Mme Nicole BERTIN, économat
- Mme Peggy PROMENEUR, économat

#### **Maison Centrale de Poissy**

- Mme Fanny VILLENEUVE, économat
- Mme Lydia CHOISI, économat
- Mme Annick NAPIERALA, économat
- M Christophe-Franck GESLIN, économat

#### **Centre Pénitentiaire Sud Francilien**

- M Patrick HAMLET, économat ;
- Mme Sophie GOB, économat ;
- Mme Nathalie-Chantal BRETON, économat ;

#### **Centre de Semi Liberté de Corbeil Essonne**

- Mme Annie COMTE, économat ;
- M. Jean-Pierre THIMOTTE, économat ;

#### **Centre de Semi Liberté de Gagny**

- Mme Line GIGAN, économat ;

#### **Centre de Semi Liberté de Melun**

- M Thierry CANNIERE, économat ;
- Mme Fabienne BREHAUT, économat

#### **Etablissement Public de Santé National de Fresnes**

- Mme Aïda SEVEYRAS, responsable de l'unité pénitentiaire d'administration générale ;
- Mme Chrystelle TAVARES, adjointe administrative

#### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Paris**

- M François HERRY, économat
- Mme Nathalie BRETON, économat
- Mme Océane DEROO, économat

#### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Seine et Marne**

- M. Gérard CONEJOS, économat

#### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Yvelines**

- M Ahmed BELMOSTEFA, responsable du budget et des finances
- Mme Sylvie GALIA, économat

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de l'Essonne**

- Mme Christine François-MATHURIN, responsable du budget et des finances ;
- Mme Corinne LE NAVIOSE, économat ;

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine**

- M Jean-Pierre DUROU, responsable du budget et des finances ;
- M Xavier ETOUNDI, économat

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de la Seine Saint Denis**

- Mme Julia EGUIENTA, économat

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val de Marne**

- Mme Nathalie PALMERI, responsable du budget et des finances
- Mme Marie METAYER, économat

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val d'Oise**

- Mme Stéphanie SOOKAHET Stéphanie, responsable du budget et des finances
- Mme Jessica COUCHAUX, économat

**Article 7 :** Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Enel FAIRFORT, attaché d'administration de l'Etat du ministère de la Justice, référent technique du contrôle interne financier, à l'effet de signer :

- les documents relatifs au recensement des charges à payer et des produits à rattacher dans le cadre du compte de commerce 912 «cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire ».

**Article 8 :** A titre dérogatoire pour des raisons exceptionnelles ou d'urgence concernant l'approvisionnement de produits de cantine pour le compte de commerce, subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (signature du bon de commande) et de vérification du service fait relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" et rattachées au centre financier 912-S01 et 912- S02

### **Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis**

- Mme Nadine PICQUET, cheffe d'établissement
- Mme Isabelle BRIZARD, adjointe à la cheffe d'établissement
- Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, responsable du département administration finances

### **Centre pénitentiaire de Bois d’Arcy**

- Mme Odile CARDON, cheffe d’établissement
- Mme Alexandre HERVY, adjointe au chef d’établissement
- Mme Marion BAK, responsable du budget et des finances

### **Centre de Détention de Melun**

- M Patrick HOARAU, chef d’établissement
- Mme Sabine DEVIENNE, adjointe au chef d’établissement
- Mme Sarah BROSSARD, économiste

### **Centre Pénitentiaire de Fresnes**

- M. Jimmy DELLISTE, chef d’établissement
- Mme Claire NOURRY, adjointe au chef d’établissement
- Mme Annick PICOLLET, responsable des services administratifs et financiers

### **Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin**

- M. Pascal SPENLE, chef d’établissement
- Mme Morgane BOYTHIAS, adjointe au chef d’établissement
- M Didier MECREANT, responsable du budget et des finances

### **Maison d’Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)**

- Mme Anne ROUVILLE-DROUCHE, chef d’établissement
- Mme Marilyne BAYE, responsable du budget et des finances

### **Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé**

- M. Bruno CLEMENT-PETREMANN, chef d’établissement
- M. François TROUFLAUT, adjoint au chef d’établissement

### **Maison d’Arrêt du Val d’Oise (MA Osny)**

- Mme Nourredine BRAHIMI, chef d’établissement ;
- Mme Amy MIRAT, adjointe au chef d’établissement ;
- Mme Véronique BOITEUX, responsable du budget et des finances

### **Maison d’Arrêt de Versailles**

- M. Kamal ABDELLI, chef d’établissement
- Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d’établissement

### **Maison d’Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)**

- M Mickael MERCIER chef d’établissement ( à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020)

- M. Orlando DE OLIVEIRA, adjoint à la cheffe d'établissement
- Mme Chantal REBILLARD, responsable du budget et des finances

### **Maison Centrale de Poissy**

- Mme Valérie HAZET, cheffe d'établissement
- Mme Roxane CENAT, adjointe à la cheffe d'établissement
- Mme Fanny LORENTZ, Directrice adjointe,
- Mme Fanny VILLENEUVE, responsable des services administratifs et financiers

### **Centre pénitentiaire sud francilien**

- Mme Nathalie CATALDO-FAUSTIN, cheffe d'établissement
- Mme Marie DEYTS, adjointe au chef d'établissement
- M Medhi BALTHAZARD, responsable du budget et des finances

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article (signature du bon de commande et des autorisations de dépense du travail pénitentiaire).

**Article 9** : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire", par des demandes d'achat (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

### **Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis**

- Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, responsable du budget et des finances
- M. Thierry VERGEL MORELLO, adjoint au responsable du budget et des finances
- Mme Linda ADDA REZZIG, gestionnaire des cantines
- M Yannick KABILE, gestionnaire des cantines

### **Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy**

- M Christophe GAUTHIER, économe ;
- Mme Marie-Thérèse JOLY, économe ;
- Mme Cyril GIRAULT, économe
- Mme Muriel DUME, économe

### **Centre de Détention de Melun**

- Mme Sarah BROSSARD, économe
- M Maxime BOKO, économe
- M Eric MASDIEU, économe

### **Centre Pénitentiaire de Fresnes**

- Mme Annick PICOLLET, responsable du budget et des finances
- Mme Karine MAZOUZI, économe



- Mme Danièle BUISSON, économat
- Mme Fanny MOTOKO MOSEBE, économat
- Mme Micaela HARO, économat

#### **Maison d'Arrêt de Versailles**

- Mme Marina MAQUIABA, économat
- Mme Aurélie LALAUS, économat

#### **Maison Centrale de Poissy**

- Mme Fanny VILLENEUVE, économat
- Mme Lydia CHOISI, économat
- Mme Annick NAPIERALA, économat
- M Christophe-Franck GESLIN, économat

#### **Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin**

- Mme Séréna CANVOT, économat
- Mme Nathalie PERNIN, économat
- Mme Marion SLEGR, économat

#### **Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)**

- Mme Sindy LARISSE, économat
- Mme Aurélie BOHANNÉ, économat
- Mme Maygan ARETHAS, économat

#### **Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé**

- Mme Vanessa PIQUET, responsable du budget et des finances
- Mme Olivia CUVELIER, responsable économat
- Mme Jade MESBAH, économat
- M. François-Xavier PECIC, économat
- Mme Lucie MOUTTAPA, économat
- Mme Imen BOUCHELAGHEM, économat

#### **Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)**

- Mme Christelle GOUMONI, économat
- Mme Hélène THOURET, économat

#### **Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)**

- Mme Joanna TATINCLAUX, économat ;
- Mme Jacqueline PRINCE, économat ;
- Mme Nicole BERTIN, économat
- Mme Peggy PROMENEUR

### **Centre pénitentiaire Sud Francilien**

- M Patrick HAMLET, économat ;
- Mme Sophie GOB, économat ;
- Mme Nathalie-Chantal BRETON, économat ;

**Article 10** : Une copie de cet arrêté sera adressée au receveur général des finances, au directeur départemental des finances publiques de l'Essonne et aux fonctionnaires intéressés.

**Article 11** : L'arrêté IDF-2020-02-13-002 du 13 février 2020 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 12** : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 18 aout 2020

Le Directeur Interrégional des services  
pénitentiaires de Paris

Laurent RIDEL

Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris

75-2020-08-17-023

Arrêté du 17/08/2020 portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, en matière administrative (Rectificatif de la publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris)

**ARRÊTÉ DU 17/08/2020**

portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, en matière administrative

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du commerce ;

Vu le code du tourisme ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 modifiée portant statut de la coopération ;

Vu la loi n°73-548 du 27 juin 1973 relative à l'hébergement collectif ;

Vu la loi n°78-763 du 19 juillet 1978 modifiée portant statut des sociétés coopératives ouvrières de production ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

Vu la loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 modifiée relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu le décret n°79-376 du 10 mai 1979 modifié fixant les conditions d'établissement de la liste des sociétés coopératives ouvrières de production ;

Vu le décret n°71-797 du 20 septembre 1971 portant publication de l'accord européen sur le placement au pair ;

Vu le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'état dans la région et les départements d'Île de France ;

Vu le décret n°2015-1103 du 1er septembre 2015 relatif au dispositif local d'accompagnement ;

Vu le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'Etat ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du ministère de l'économie et des finances du 20 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Gaëtan RUDANT sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France à compter du 1er janvier 2020 ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet, préfet de Paris ;

## ARRÊTE

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, à l'effet de signer, pour le département de Paris, dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes décisions, à l'exception des arrêtés réglementaires généraux et des décisions figurant ci-dessous :

### **Nature de la matière – Salaires et conseillers des salariés**

Etablissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux des travailleurs à domicile - Article L.7422-2 du code du travail

Fixation du salaire horaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile - Articles L.7422-6 à 7422-7 et L.7422-11 du code du travail

Fixation de la valeur des avantages et prestations en nature entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés - Article L.3141-23 code du travail

Décisions relatives au remboursement à l'employeur de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale - Articles L.3232-7 et -8 R.3232-3 et 4 du code du travail

Décisions relatives au paiement direct aux salariés de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale - Articles L.3232-7 et -8, R.3232-6 du code du travail

Décisions en matière de remboursement des frais de déplacement (réels ou forfaitaires) exposés par les conseillers du salarié - Articles D.1232-7 et 8 du code du travail

Décisions en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié pour l'exercice de leur mission - Article L.1232-11 du code du travail

Agrément des contrôleurs des caisses de congés payés - Article D.3141-11 du code du travail

Extension des avenants de salaires en agriculture au niveau départemental - Article D.2261-6 du code du travail

### **Nature de la matière – Jeunes de moins de 18 ans**

Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance - article L.4153-6, R.4153-8 et R.4153-12 du code du travail, article L.2336-4 du code de la santé publique

Délivrance, retrait des autorisations individuelles d'emploi des enfants dans les spectacles, les professions ambulantes et comme mannequins dans la publicité et la mode - Article L.7124-1 du code du travail

Délivrance, renouvellement, retrait, suspension de l'agrément de l'agence de mannequins lui permettant d'engager des enfants - Articles L.7124-5 et R.7124-1 du code du travail

Fixation de la répartition de la rémunération perçue par l'enfant, employé dans les spectacles, les professions ambulantes ou comme mannequin dans la publicité et la mode, entre ses représentants légaux et le pécule ; autorisation de prélèvement - Article L.7124-9 du code du travail

### **Nature de la matière – Agences de mannequins**

Attribution, renouvellement, suspension, retrait de la licence d'agence de mannequins - Articles L.7123-14 et R.7123-8 à -17 du code du travail

### **Nature de la matière – Hébergement collectif**

Accusé de réception de la déclaration par un employeur de l'affectation d'un local à l'hébergement, mises en demeures et décision de fermeture concernant ce local - Articles 1, 5, 6 et 7 de la loi n°73-548 du 27 juin 1973 susvisée

### **Nature de la matière – Conciliation**

Procédure de conciliation - Articles L.2522-4 et R.2522-1 à R.2522-21 du code du travail

## **Nature de la matière - Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail (CISSCT)**

Mise en place d'un CISSCT dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques (décision de mise en place, invitation des membres) - Articles L.4524-1 et R.4524-1 à -9 du code du travail

## **Nature de la matière – Apprentissage et Alternance**

Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours - Articles L.6223-1 et L.6225-1 à L.6225-3, R.6223-16 et R.6225-4 à R.6225-8 du code du travail

## **Nature de la matière – Main d'œuvre étrangère**

Autorisations de travail - articles L.5221-2 à L.5221-11 - Articles R.5221-1 à R.5221-50 du code du travail

Visa de la convention de stage d'un étranger - Articles R.313-10-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et suivants

## **Nature de la matière – Placement au pair**

Autorisation de placement au pair de stagiaires "aides familiales" – Décret n°71-797 du 20/09/1971 sus visé, circulaire 90-20 du 03/01/1999, accord européen du 21/11/1999

## **Nature de la matière – Aide aux salariés placés en activité partielle**

Attribution de l'allocation d'activité partielle- Articles L.5122-1, R.5122-1 à R.5122-19 du code du travail

Accord préalable d'autorisation d'activité partielle – Articles L.5122-1, R.5122-2 à R.5122-4 du code du travail

## **Nature de la matière - Emploi**

Convention conclue avec des entreprises de - de 300 salariés pour faire procéder à étude de situation en termes d'égalité professionnelle – Article R.1143-1 du code du travail, D.1143-2 et suivants du code du travail

Conventions FNE, notamment : d'allocation temporaire dégressive, d'allocation spéciale, de congé de conversion, de cellule de reclassement, de formation et d'adaptation, cessation d'activité de certains travailleurs salariés - Articles L.5111-1 à 3, L.5123-1 à 41, L.1233-1-3-4, R.5112-11, et L.5124-1, R.5123-3 et R.5111-1 et 2 du code du travail, circulaire DGEFP n°2011/12 du 0 1/05/2011, instruction DGEFP/MADE/2016/66 du 8/03/2016

Décision d'agrément des accords et conventions d'aide à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi - articles L.5121-3 à 5 et R.5121-14 à 18 du code du travail

Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour préparer les entreprises à la GPEC - Articles L.5121-3, R.5121-14 et R.5121-15 du code du travail

Convention d'engagement de développement de l'emploi et des compétences - Article L.5121-1, L.5121-2, D.5121-1 à D.5121-3 du code du travail

Décisions d'opposition à la qualification d'emplois menacés prévue aux articles L.2242-16 et 2242-17 du code du travail – D.2241-3 et 2241-4 du code du travail

Notification d'assujettissement à l'obligation d'une convention de revitalisation - Articles L.1233-84 à L.1233-89, D1233-37, D.1233-38, D1233-45, D.1233-46 du code du travail

Agrément de reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière et de production (SCOP) - Loi n°47-1775 du 19/09/47 susvisée, loi n°78-763 du 19/07/19 78 susvisée, décret n°79-376 du 10 mai 1979 susvisé , loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 susvisée

Dispositifs locaux d'accompagnement - circulaires DGEFP 2002-53 du 10/12/2002 et 2003-04 du 04/03/2003, décret n°2015-1103 du 01/09/2015 susvisé

Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de services à la personne - articles L7232-1 et suivants du code du travail, article D.312-6-1 du code de l'action sociale et des familles

Conventions relatives à l'insertion par l'activité économique - articles R.5132-1 à 6, 44, D.5132-10-1, R 5132-10-6 à R 5132-10-11, D.5132-26, R 5132-27 à R 5132-43, R 5132-44 à R.5132-47 du code du travail, l'instruction DGEFP n°2014-2 du 2 février 2014

Conventionnement des missions locales - articles L.5314-1 à L5314-4 du code du travail

Attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments " entreprises solidaires" – L.3332-17-1 et R.3332-21-3 du code du travail

### **Nature de la matière - Garanties de ressources des travailleurs privés d'emploi**

Exclusion ou réduction temporaire ou définitive du revenu de remplacement - articles L.5426-2 à L.5426-9, R.5426-1 et suivants du code du travail

### **Nature de la matière - Formation professionnelle et certification**

Remboursement des rémunérations perçues par les stagiaires AFPA abandonnant, sans motif valable, leur stage de formation - articles R.6341-45 à R.6341-48 du code du travail

Délivrance du titre professionnel - Désignation du jury – Valorisation des acquis et de l'expérience (VAE) : recevabilité VAE – Articles R.338-6 et 7 du code de l'éducation - loi n°2002-73 du 17/01/2002, décret 2002-615 du 26/04/02, arrêté du 9/03/2006

### **Nature de la matière – Obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap**

Sanction administrative pour non respect des obligations d'emploi – Articles L.5212-2, L.5112-6 à L.5212-12 et R.5212-31 du code du travail

Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés - Articles L.5212-8 et R.5212-15 du code du travail

### **Nature de la matière – Travailleurs en situation de handicap**

Subvention d'installation d'un travailleur handicapé - Articles R.5213-52, D.5213-53 à 5213-61 du code du travail

Aides financières pour l'adaptation du lieu de travail et pour le renforcement de l'encadrement des travailleurs handicapés – L.5213-10; R.5213-32 à R.5213-38 du code du travail

Prime pour l'embauche d'un jeune handicapé en contrat d'apprentissage - Articles L.6222-38, R.6222-55 à 6222-58 du code du travail, arrêté du 15/03/78

Aide aux postes des entreprises adaptées – R.5213-74 à 76 du code du travail

### **Nature de la matière – Métrologie Légale**

Attribution, suspension ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes agréés - article 37 du décret n°2001-387 du 03/05/01 susvisé et article 45 de l'arrêté du 31/12/2001

Approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs des instruments de mesure (en cas d'absence d'organisme désigné) - Articles 18 et 23 du décret 2001-387 du 03/05/2001 précité

Injonctions aux installateurs d'instruments de mesure - Article 26 du décret 2001-387 du 03/05/2001 précité

Délivrance, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés - Article 37 du décret n°2001-387 du 03/05/01, article 43 de l'arrêté du 31/12/01, arrêtés du 01/10/1981 et du 07/07/2004

Déroghations aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesure - Article 41 décret n°2007-387 du 03/05/0201

Aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure - Article 62-3 de l'arrêté du 31/12/2001

Aménagements aux dispositions de vérification de moyens d'essais - article 5 du décret n°2001-387 du 03/05/2001 et article 3 arrêté du 31/12/2001

### **Article 2 : Sont exclus de la présente délégation :**

- la signature des conventions passées au nom de l'Etat avec le département, une ou plusieurs communes, leurs groupements ainsi que leurs établissements publics,
- les décisions portant attribution de subvention ou de prêts de l'Etat aux collectivités locales, aux établissements et organismes départementaux, communaux et intercommunaux,
- les notifications de ces subventions ou prêts aux collectivités locales, établissements et organismes bénéficiaires,
- les correspondances relatives au contrôle de légalité prévu par le titre I de la loi du 2 mars 1982,
- les circulaires aux maires,

- les arrêtés ayant un caractère réglementaire,
- toutes correspondances adressées aux administrations centrales et qui sont relatives aux programmes d'équipement et à leur financement, ainsi que celles dont le préfet se réserve expressément la signature ; toutes correspondances adressées aux cabinets ministériels (les autres correspondances étant sous le régime du sous-couvert),
- toutes correspondances adressées aux présidents des assemblées régionales et départementales ainsi que les réponses aux interventions des parlementaires et des conseillers généraux lorsqu'elles portent sur les compétences de l'Etat, à l'exception de celles concernant l'inspection du travail.

**Article 3 :** En application des dispositions de l'article 69-5 du décret du 29 avril 2004 susvisé, M. Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs, pour les cas d'absence et d'empêchement, dans la limite de leurs attributions.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (direction des affaires juridiques). Cette décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs (échelon de Paris) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

**Article 4 :** La préfète, directrice de cabinet de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de Paris) de la préfecture accessible sur le site Internet de la préfecture: [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/).

Fait à Paris, le 17 août 2020

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME